

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 1er, LE 10 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Matahiti 135
N° 11 N.H.

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 1
no Eperera 1986

Cours Franc Pacifique	Polynésie française	France et territoires français d'outre-mer		Etranger		Annonces et avis :
		Voie maritime	Voie aérienne	Voie maritime	Voie aérienne	Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne. . . 150 frs Les mêmes renouvelées : la ligne. . . 60 frs Publications de sociétés philanthropi- ques, littéraires, scientifiques, spor- tives, coopératives, syndicats, etc., la ligne. 108 frs
Prix d'un exemplaire	150	180	228	198	270	
Abonnement : six mois	1.800	2.160	2.700	2.340	3.240	
un an	3.300	4.020	5.100	4.500	6.180	

Les demandes devront être adressées au Chef de l'imprimerie et sont payables d'avance - C.C.P. N° 9113909.

Les annonces doivent parvenir à l'imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du Journal - B.P. N° 117.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

	Pages
1986 10 fév. Arrêté ministériel relatif aux élections de membres du conseil central de la section F et du Conseil national de l'ordre des pharmaciens. (J.O.R.F. du 13 mars 1986, page 3854)	87

5 mars Arrêté interministériel autorisant au titre de l'année 1986 l'ouverture de concours pour le recrutement de commis de préfecture (femmes et hommes). (J.O.R.F. du 12 mars 1986, page 3779)	88
--	----

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces diverses	88
-----------------------------	----

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ARRETE MINISTERIEL du 10 février 1986 *relatif aux élections de membres du conseil central de la section F et du Conseil national de l'ordre des pharmaciens.*

Par arrêté du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'inté-

rieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer, en date du 10 février 1986, est fixée au 4 avril 1986 la date des élections des délégués locaux des trois sous-sections géographiques de la section F et au 21 mai 1986 la date de l'élection du représentant des sous-sections de la section F au conseil national.

La liste électorale des pharmaciens inscrits au tableau de la section F est arrêtée à la date du 1er février 1986.

ARRETE INTERMINISTERIEL du 5 mars 1986 *autorisant au titre de l'année 1986 l'ouverture de concours pour le recrutement de commis de préfecture (femmes et hommes).*

Par arrêté du ministre de l'intérieur et de la décentralisation et du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives, en date du 5 mars 1986, indépendamment des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et aux travailleurs handicapés, est autorisée au titre de l'année 1986 l'ouverture de deux concours pour le recrutement de 178 commis de préfecture (89 au titre de chacun des deux concours prévus au décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 [art. 12 et 13]).

En sus du nombre fixé à l'alinéa précédent, un contingent de 69 postes est mis à la disposition des candidats bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et un contingent de 13 postes est réservé aux travailleurs handicapés.

Le contingent de postes ouverts aux concours visés au premier alinéa (concours interne et concours externe) pourra, le cas échéant, être majoré jusqu'à concurrence du nombre de postes qui ne seraient pas pourvus au titre de l'alinéa précédent.

Un arrêté du ministre de l'intérieur et de la décentralisation fixera les modalités d'organisation de ce concours, la date limite des inscriptions étant fixée au 22 avril 1986.

Nota. Pour tous renseignements, les candidats doivent s'adresser au ministère de l'intérieur et de la décentralisation (direction générale de l'administration, bureau du recrutement et de la formation), 7, rue Nèlaton, 75015 Paris.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION ARTISANALE PU RATERE NO RARO MATAI

Extraits de statuts

Il est formé dans la commune de Papeete entre les personnes adhérant aux présents statuts, une association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901, qui prend le nom de Pu Ratere No Raro Matai.

Son siège est fixé à la mairie de Papeete. Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire par décision du comité directeur.

La durée de l'association est illimitée.

L'Association a pour but :

- de promouvoir l'artisanat
- de promouvoir le patrimoine culturel
- de reconnaître la médecine naturelle.

Composition du bureau :

Présidente d'honneur	: TAIMANA Aney
Président	: TAIMANA Pereitai
Vice-président	: TERIIPAI Camin
Secrétaire	: TAERO Mireta
Secrétaire adjointe	: TERIHI AHI Herehia
Trésorière	: PURAU Miriana
Trésorière adjointe	: HARUA Poema
Haava matamua	: PURAU Erina
Haava mono	: TERIIPAI François

Récépissé n° 2087 FI/AA du 24 février 1986.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE HAKAHETAU

Extraits de statuts

A partir du 20 septembre 1985, il est formé entre les maîtres, parents d'élèves et amis de l'école de Hakahetau, une coopérative scolaire dont le siège est à l'école même.

La coopérative a pour but, sous le contrôle permanent du directeur(trice), de prendre soin de l'école, la rendre agréable et la faire aimer.

Composition du bureau :

Président	: HOKAUPOKO Étienne
Trésorière	: HITUPUTOKA Yvonne
Secrétaire	: TEIKITUNAUPOKO Joséphine

Récépissé n° 6686 FI/AA du 11 octobre 1985.

ASSOCIATION ARTISANALE TIARE POROA DE HAUTI - RURUTU

Composition du nouveau bureau :

Présidente	: TIAUMATAI Atapo
Vice-présidente	: TAPOTU Ritia
Secrétaire	: MOUSSIER Denise
Secrétaire adjointe	: TAURA Repeta
Trésorière	: TAPOTU Déborah
Trésorière adjointe	: NAEVAREVA Naea

ASSOCIATION SPORTIVE «EXCELSIOR»

Composition du nouveau bureau :

Président	: RAOHA Charles
1er vice-président	: TEHAAMOANA Paul
2e vice-président	: DAUPHIN René
Trésorier général	: REY Raymond
Trésorier adjoint	: AH SHA Jean-Marie
2e trésorier adjoint	: YAN André
Secrétaire	: TEHAMOANA Elisabeth
Secrétaire adjointe	: ARARUI Christiane

ASSOCIATION «JEUNESSE ET SANTÉ» «NO TE ORA RAA MAITAI»

Extraits de statuts

Le 18 janvier 1985, a été fondée entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 6 août 1901 ayant pour nom «Jeunesse et Santé» - No Te Ora Raa Maitai» à Raiatea.

La durée de l'association est de 99 ans renouvelable.

Le siège social est fixé à Uturoa. (Ecole technique protestante) : île de Raiatea, Polynésie française. Il pourra être transféré par simple décision du bureau, la ratification par l'assemblée sera nécessaire.

Cette association a pour but de proposer des informations médicales éducatives, répondant aux besoins des élèves de tous les établissements scolaires de Raiatea, adhérents.

Composition du bureau :

Président d'honneur	: Dr BERTEVAS
Président	: Dr GALLON
Secrétaire	: Mme ESTALL Marie-Laure
Secrétaire adjointe	: Mme EBB Iris
Trésorière	: Mme OMS Mireille
Trésorier adjoint	: M. BORDRON, professeur

Récépissé n° 4517 FI/AA du 4 avril 1985.

ASSOCIATION «TUAO»

Extraits de statuts

L'association dite «Tuao» a pour objet d'encourager les hommes, femmes et enfants à travailler la terre, à cultiver, à planter en organisant des concours de cultures.

Elle est régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et par les présents statuts.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est fixé à Tiva-Tahaa.

Composition du bureau :

Président d'honneur	: TAPUTEA Iosua
Président	: HAAPII Teriitehau
1er vice-président	: ARIIHOHOA Edouard
2e vice-président	: ARIIHOHOA Fabien
Secrétaire	: ARIIHOHOA Alexis
Secrétaire adjoint	: TEIHOTAATA Atera
Trésorier	: TEMATAUA François
Trésorier adjoint	: HAREA Timi
Commissaires	: HAAPII Maxime HAAPII Tehau
Inspecteurs cultures	: TAATAHAPE Tehamai TETUANUI Clément HAREA Enoha TEMATAUA Stello

Récépissé n° 1946 FI/AA du 28 mai 1984.

ASSOCIATION "TEMARUAO" (Lumière de l'aube)

Extraits de statuts.

L'association dite "TEMARUAO", fondée en 1985, a pour objet la pratique du Hatha Yoga.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à UTUROA (Raitea).

Récépissé n° 2083 FI/AA du 24 février 1986.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ETABLISSEMENT STE ANNE D'ATUONA

Composition du nouveau bureau :

Présidente	: LE BRONNEC Pierrette
Vice-Président	: CAPRIATA Jean-Baptiste
Secrétaire	: CLARK Elvina
Trésorier	: CHIMIN Joseph
Trésorière-adjointe	: TIMAU Suzanne.

ASSOCIATION ARTISANALE TA'ATIRA'A MOEMOE TE VAHINE

Extraits de statuts

L'association dite Ta'atira'a Moemoe Te Vahine fondée le 5 février 1986 a pour objet de regrouper les membres ayant pour activité l'artisanat traditionnel.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est fixé à Faaa PK 4.5 côté montagne.

Composition du bureau :

Présidente	: VAHINETUA Romahere
Vice-présidente	: MAEGAFANAU Atamua

Trésorière	: VAHINETUA Teanini
Trésorière adjointe	: TERIINOHO Thérèse
Secrétaire	: TERIINOHO Mareva
Secrétaire adjointe	: TERIINOHO Rosine

Récépissé n° 2282 FI/AA du 13 mars 1986.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Liste non limitative)

BUDGET DU TERRITOIRE

Année 1986

Prix : 1.200 Frs

CODE DE LA ROUTE

Prix : 1.500 Frs

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

Année 1984

Prix : 2.030 Frs

CODE DES INVESTISSEMENTS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Prix : 150 Frs

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

des Agents non Fonctionnaires de l'Administration
de la Polynésie française

Prix : 380 Frs

AFFICHE

relative à la Loi sur la répression de l'ivresse publique
et sur la police des débits de boissons.

Prix : 150 Frs

AFFICHE

Avis portant interdiction de consommation de toutes
boissons alcoolisées.

Prix : 120 Frs

NOMENCLATURE GENERALE DES ACTES PROFESSIONNELS

des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes
Chirurgiens-Dentistes et Sages-Femmes

(Arrêté n° 200 AA/S du 29 janvier 1969)

Prix : 250 Frs

TEXTES

relatifs à l'intégration
dans la fonction publique métropolitaine.
(corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française)

La brochure : 150 Frs

CODE DE LA MER

(en langue tahitienne)

Prix : 320 Frs

CODE DES MARCHES PUBLICS

de toute nature passés au nom du Territoire
de la Polynésie française et de ses établissements publics
(et les Textes d'Application)

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

concernant les Marchés Publics passés au nom
du Territoire de la Polynésie française
et de ses établissements publics

Deux brochures : 1.800 Frs